

MISE A JOUR - REGLEMENTATION SUR LA PERIODE DE DEGEL AU CANADA

Paris, le 4/3/2024

Cher(e) Nathalie Cornillac,

Afin de se conformer aux règlements du ministère des Transports du Québec, MSC Canada appliquera des restrictions sur le poids des cargaisons durant la période annuelle de dégel printanier.



PÉRIODE DE DÉGEL

DATES OFFICIELLES POUR 2024

Zone 1: 04 Mars – 26 Avril

DATES PROVISOIRES POUR 2024

Zone 2: 25 Mars – 17 Mai

Zone 3 : 01 Avril – 24 Mai

Ces restrictions de poids s'appliqueront à toutes les livraisons vers et en provenance de la province de Québec effectuées par camion au cours de la période. Pour votre référence, les poids maximum admissibles par cargaison sont indiqués ci-dessous.

DRY		REEFER		SURCHARGE
20DV	Up to 19,050 KGS	20RE	Up to 18,500 KGS	N/A
20DV	19,051 – 24,040 KGS	20RE	18,501 – 22,000 KGS	\$350 USD
40DV-HC	Up to 19,950 KGS	40RE	Up to 19,950 KGS	N/A
40DV-HC	19,951 – 24,947 KGS	40RE	19,951 – 24,404 KGS	\$350 USD

Il est également important de noter que les restrictions de poids s'appliquent non seulement au poids total de la cargaison dans le conteneur, mais aussi à la **répartition du poids sur les essieux du châssis**. Si le poids n'est pas réparti uniformément sur tous les essieux, le conteneur sera alors soumis à une surcharge de l'essieu. Tous les frais seront sur le compte de l'expéditeur.

Les dates de début et de fin par zone peuvent changer, sans préavis, en fonction des conditions météorologiques.

Veillez consulter le site Web du ministère des Transports du Québec pour obtenir l'information la plus à jour : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/ent-camionnage/degel/Pages/Periode-de-degel.aspx>

ABONNEZ-VOUS ET PARAMETREZ VOS PREFERENCES POUR RECEVOIR NOS ACTUALITES

Pour plus d'informations concernant période de dégel, n'hésitez pas à contacter votre bureau local de MSC France.

L'équipe MSC
